

CONSEIL MUNICIPAL LES TROIS-MOUTIERS

Séance Publique du 22.07.2026 à 20 h 00

PROCÈS-VERBAL

Etaient présents : QUESNEL Francis, DELAFOND Virginie, POUPIN Marc, DEPLECHIN Marie-Monique, MOQUEREAU Dominique, BALLE Agnès, FRESNEAU Francis, MARSAULT Adrien, MARTEAU Delphine, MEUNIER Nelly, MOUSSION Laurent, SONNEVILLE-COUPÉ Bernard, GOURDEAU Evelyne.

Absents excusés :

OSTYN Sarah a donné pouvoir à QUESNEL F.

BARDET Stéphane a donné pouvoir à SONNEVILLE-COUPÉ B.

Mme Balle Agnès est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22.06.2026

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal :

Règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, à 12 voix pour et 3 voix contre, adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

Marché maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments 11 et 19 avenue Aristide Gigot

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur Le Maire présente l'analyse des offres réalisée par le bureau d'étude QUARDINA.

Six candidatures ont été analysées : Groupement ATC, 2M Architecture, JAMIN Architecture, BS Energies, BONNEAU / EVOREV et ESCAL Architecture. La notation porte sur l'analyse financière et technique des offres, conformément aux dispositions du Code de la commande publique et aux critères définis dans le règlement de consultation.

Décision du conseil municipal, à l'unanimité des voix : Le marché de maîtrise d'œuvre est attribué au groupement ATC pour un montant de 26 645 € HT.

Marché Travaux de Voirie 2026

Rapporteur : Mr Poupin Marc

La commission d'appel d'offres et la commission voirie se sont réunies le 23/06/2026 pour l'ouverture des plis : les 5 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres ont déposé leur offre sur la plateforme des marchés publics.

Selon l'article 8 du règlement de consultation et après analyse des offres, la commission voirie s'est réunie le 22/07/2026 et propose de retenir l'entreprise COLAS, qui se situe en 1ère position du classement des offres :

- Offre avec variante sans option pour 105 869.97 € HT - 127 043.96 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, suit l'avis de la commission voirie et attribue le marché à l'entreprise COLAS pour un montant de 105 869.97 € HT.

Décision modificative budgétaire

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire propose le mouvement de crédit suivants relatif au programme voirie 2026.

INVESTISSEMENT - DEPENSES		
D - 2131 op. 279	- 40 000 €	
D - 2151 op. 249		+ 40 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative budgétaire.

Informations et questions diverses

Rapporteur : Mme Delafond Virginie

- Le centre de Loisirs et la piscine sont ouverts et se déroulent bien.
- Le marché de producteurs aura lieu le 23 juillet.

Rapporteur : M. le Maire

- Visite de la Sous-Préfète prévue le 18 août à 10h30
- Référents PLUi désignés : Dominique MOQUEREAU et Marie-Monique DEPLECHIN
- Reprise de cours d'informatique gratuits dispensés par l'association ACLÉ les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois à partir du 10 septembre
- SDIS : Proposition de formation aux élus des gestes de 1^{er} secours
- 90 ans du club de Foot : A cette occasion, le terrain sera baptisé STADE YVES ET JEANNINE RABOTTEAU

Prise de parole de M. Sonnevile-Coupé Bernard

- Où en est la signature de la convention Participation citoyenne avec Mme la Sous-Préfète et la Brigade de Gendarmerie ? Réponse : L'opération va être relancée pour une mise à jour et la signature de la convention.
- Informe de la nécessité de faire tourner le moulin de temps en temps.

Prise de parole de Mme Gourdeau Evelyne

- Besoin d'entretien du cimetière. Réponse : Un agent doit intervenir à partir de lundi prochain. Les arrêtés préfectoraux liés aux fortes chaleurs ont empêché de réaliser les travaux habituels.

Séance levée à 20h30

Le Maire



Le Secrétaire